

La loi de Dieu

Mon ami et frère dans la foi, Guillaume Bourin, m'a demandé de rédiger un paragraphe sur la doctrine de la loi pour joindre à la confession de foi de leur centre de formation théologique à Paris. M'inspirant de la doctrine réformée de la loi, j'ai rédigé un énoncé théologique que je vous présente ci-dessous. Il est possible que mes frères français l'éditent un peu... mais j'ai décidé de récupérer cette définition de la loi pour l'examiner en détail dans une série d'enseignements au cours des prochaines semaines.

Qu'est-ce que la loi de Dieu et où la retrouve-t-on? Qui est sous la loi et que signifie ne pas être sous la loi, mais sous la grâce? Quel est le rôle de la loi dans la rédemption depuis Adam jusqu'à Christ? Quel rapport le pécheur a-t-il avec la loi ; peut-il y obéir, peut-elle le récompenser? La loi est-elle bonne et utile pour les croyants ou est-elle totalement révolue et même contraire à la grâce?

Ces questions sont non seulement fondamentales à une juste compréhension de la loi, mais qui plus est à une juste compréhension de l'Évangile. La loi n'est pas un élément secondaire, mais un élément central à une bonne théologie. Certains courants théologiques plus ou moins reliés entre eux sont responsables de la confusion à propos de la loi parmi les chrétiens évangéliques. En voici quelques-uns.

Le dispensationalisme

Le dispensationalisme est un système théologique qui met l'accent sur la séparation entre l'Ancien et le Nouveau Testament. L'idée fondamentale du dispensationalisme consiste à séparer Israël de l'Église en plaçant chacun d'eux dans un cadre théologique qui lui est propre. Israël opère sous l'économie révélée dans l'Ancien Testament que l'on appelle la loi de Moïse, tandis que l'Église opère sous l'économie du Nouveau Testament que l'on appelle l'Évangile de Jésus-Christ.

Ces notions ne sont pas complètement erronées, cependant elles ont conduit les chrétiens à ne pas voir l'harmonie entre l'Ancien et le Nouveau et à les considérer comme deux systèmes totalement indépendants l'un de l'autre. Ce faisant, les chrétiens dispensationalistes ont tendance à considérer que la loi biblique se limite à la Thora et concerne les Juifs seulement. Or, s'il est vrai que l'on appelle la Thora la loi, il est faux de penser que la loi est limitée à la Thora. La même loi qui fut donnée à tous les hommes à la création et au peuple de l'Ancien Testament est au cœur de la Nouvelle Alliance et concerne directement les chrétiens.

Le subjectivisme moral

À moins d'admettre l'existence de Dieu, on ne peut croire à une loi morale universelle. Une loi morale n'existe qu'en fonction de personnes morales ; en l'absence d'un législateur personnel et transcendant, il est impossible d'avoir une loi morale universelle. Tous les chrétiens reconnaissent que ce législateur est le Dieu de la Bible et que la loi morale universelle est la loi de Dieu. Cependant, beaucoup de croyants optent en faveur du subjectivisme pour

connaître la volonté de Dieu plutôt que de se fier à la Parole écrite. Ils n'ont alors que peu de considération pour la révélation de la loi dans les Écritures, puisque selon eux la direction subjective de l'Esprit est spirituelle, tandis que la loi est une lettre morte. Cette tendance mystique vient d'une mauvaise compréhension à la fois du rôle du Saint-Esprit et de celui de la loi.

L'antinomisme

L'antinomisme est une tendance que l'on retrouve dans différents systèmes théologiques. Généralement, les antinomistes opposent la loi et la grâce de manière à rejeter la loi. Ils ne considèrent que l'opposition entre la condamnation de la loi et la grâce de l'Évangile sans prendre en compte l'harmonie entre la justice de la loi et la justification par la foi. Certains antinomistes, pour éviter de faire de la grâce une licence pour le péché, trouvent une nouvelle loi qu'ils appellent « la loi de Christ » ou encore « la loi de l'Esprit » (une loi qui n'existe pas ; Dieu n'a qu'une seule loi). En pratique cette nouvelle loi revient à peu de chose près à la loi morale de Dieu, mais ils affirment que la première loi est maintenant caduque et que les chrétiens ne sont d'aucune façon liés par elle. À mon humble avis, l'antinomisme vient d'une mauvaise compréhension de la relation entre la loi et l'Évangile.

Le légalisme

Un quatrième courant théologique altère le sens biblique de la loi : le légalisme. Généralement, le légalisme limite la loi aux éléments externes comme les actions du corps sans considération pour sa portée interne comme les pensées du cœur. Le légalisme croit également à la possibilité d'une conformité à la loi sans la grâce. Les formes les plus radicales de légalisme enseignent le salut par les œuvres, tandis que les formes plus modérées affirment que si le salut ne peut être reçu par les œuvres, d'autres bénédictions inférieures le peuvent. Ainsi, les croyants ne sont pas encouragés à se reposer dans la justice d'un autre, nommément le Christ, mais ils doivent développer leur propre justice pour être bénis.

Une définition biblique de la loi

Terminons cet article avec une définition biblique de la loi. Dieu voulant, nous examinerons cette définition en détail dans les prochains jours.

La loi de Dieu est éternelle, spirituelle et admirablement bonne ; elle reflète la perfection de Dieu (Ps 19:8-12 ; 119:142 ; Rm 7:12, 14). La loi est le seul standard universel de la moralité auquel tous les hommes sont tenus et par lequel ils seront jugés (Gn 18:25 ; Ps 96:13 ; Pr 21:2 ; Ac 17:31 ; Rm 3:19 ; 2 Co 5:10 ; 1 Jn 3:4). Cette loi est révélée à plusieurs endroits en degrés différents. L'homme, en tant qu'image de Dieu, a le témoignage de la loi dans sa conscience (Gn 1:26 ; Rm 2:14-16). La loi est aussi résumée dans les dix commandements et elle est révélée dans toutes les ordonnances bibliques qui ne sont pas temporaires (Ex 20:3-17 ; Ps 1:1-2 ; 119:96-98 ; Ac 15:28 ; 1 Co 7:19). Christ, dans le Sermon sur la Montagne, révèle l'incommensurable portée et la perfection de la loi qui consiste à aimer Dieu et à aimer son prochain parfaitement (Mt 5:17-48 ; 22:40 ; Rm 13:8-10 ; 1 Jn 2:3-5). Adam devait garder la loi en plus d'un commandement particulier pour atteindre la vie éternelle, mais par sa

désobéissance il a condamné toute la création à la mort (Gn 2:9, 16-17 ; Rm 5:12-14 ; 8:19-22). Après l'entrée du péché dans le monde, l'homme est devenu incapable de ne pas désobéir à la loi de Dieu. La loi ne peut aucunement donner la vie au pécheur et elle n'a aucune puissance pour délivrer du péché ; elle ne peut que le condamner (Rm 8:3 ; Ga 3:10-13). Christ, le deuxième Adam, est né sous la loi afin de l'accomplir par une parfaite obéissance ; de plus, il a délivré les croyants de la malédiction de la loi en subissant la mort à leur place (Rm 5:19 ; 1 Co 15:45-47 ; Ga 3:13 ; 4:4 ; Ph 2:8). Les croyants sont gratuitement déclarés justes lorsque l'obéissance active et passive de Jésus leur est imputée par le moyen de la foi (Rm 3:19-31 ; 2 Co 5:21 ; Ep 2:8-9). N'étant plus condamnés, mais étant justes, et n'étant plus sous la puissance du péché, mais sous celle de l'Esprit, les croyants régénérés gardent la loi morale de Dieu malgré le péché rémanent en eux (Rm 7:9-25 ; 8:1-10 ; 1 Jn 3:1-10).

Publié sur : www.unherautdansle.net/loi, le 24 septembre 2014 par Pascal Denault, (1254 mots).